

Convention collective

IDCC : 9121 - EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLY CULTURE ET D'ÉLEVAGE, ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES ET COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE (Aveyron)

(11 décembre 1981)

(Etendue par arrêté du 30 novembre 1982,
Journal officiel du 15 janvier 1983)

AVENANT n° 74 du 7 FEVRIER 2019 RELATIF AUX SALAIRES MINIMAUX

Entre :

La FDSEA de l'Aveyron ;
Les EDT de l'Aveyron ;
La FD des CUMA de l'Aveyron,

D'une part, et

Le SGA-CFDT de l'Aveyron ;
L'Union départementale CGT/FO ;
Le SNCEA CFE-CGC ;
~~La FNAE CGT ;~~
La Fédération CFTC-AGRI,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

La grille de salaires figurant à l'annexe III de la convention collective est modifiée comme suit :

I - Salaires

(en euros)

COEFFICIENTS	SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL (pour 151,67 heures)
100	10,03	1 521,25
110	10,47	1 588,62
120	10,61	1 609,02
130	10,77	1 634,15
140	11,01	1 670,25
150	11,26	1 707,93
160	11,51	1 745,60
180	11,84	1 795,83

Au bout de 6 mois d'ancienneté au titre du contrat de travail en cours, le salarié passe automatiquement du niveau I, échelon 1, coefficient 100, au niveau I, échelon 2, coefficient 110.

(Signatures manuscrites)

II – Avantages en nature

NOURRITURE	LOGEMENT
Par jour : Petit déjeuner : 4 € 15 Repas du midi (boisson comprise) 8 € 30 Repas du soir : 8 € 30 Total : 20 € 75 Casse-croûte : 4 € 15 Seuls les repas effectivement pris doivent être retenus	La surface habitable ne peut être inférieure à 14 m ² pour 1 occupant, majorée de 7 m ² par occupant supplémentaire (conjoint et/ou enfants à charge) Par mois : 116 € 20 pour un logement de 14 m ² Majoré de 24 € 90 par tranche de 7 m ²

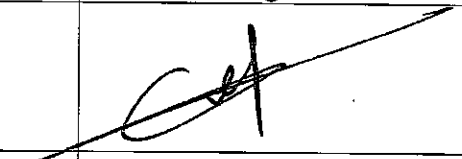
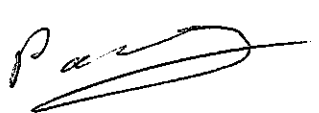
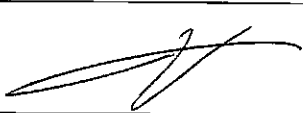
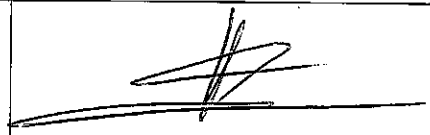
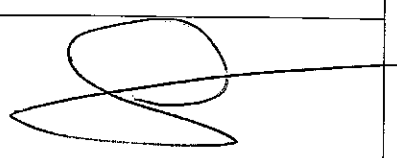
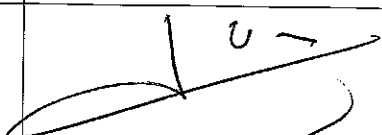
Article 2

Le présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE Occitanie, unité départementale de l'Aveyron, prendra effet au 1^{er} mars 2019.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Rodez, le 7 février 2019

Organisation	NOM- Prénom	Signature
Pour la FDSEA de l'Aveyron	M. René DEBONS	
Pour les EDT de l'Aveyron	M. Denis PAILHAS	
Pour la F.D. CUMA de l'Aveyron	M. Philippe CLAMENS	
Pour le SGA-CFDT de l'Aveyron	M. Stéphane GRESSET	
Pour l'union départementale C.G.T.F.O.	M. Jacky ROUTABOUL	
Pour le SNCEA CFE-CGC	M. Didier GABARRON	
Pour la FNAF CGT		
Pour la Fédération CFTC-AGRI	M. Philippe GARD	

DD Y.R. DG Ph L D